

# L'emploi saisonnier en Savoie en 2023

Dreets ARA - Sese

Cette fiche départementale présente les principaux indicateurs issus du co-investissement réalisé en collaboration entre l'Insee, la Dares et les Dreets Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il mobilise les données issues de la DSN 2023 (hors intérim). Il avait permis la réalisation d'une étude en partenariat entre la Dreets et la DR Insee d'Auvergne-Rhône-Alpes disponible ici : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Emploi-saisonnier-au-dela-de-l-hebergement-restauration-des-orientations>

## Source

Les données utilisées dans cette fiche sont issues d'un co-investissement (intitulé EP\_O2) réalisé par l'Insee en collaboration avec le ministère du travail (Dares et Dreets). Ces données sont issues de la base Tous Salariés élaborée à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises employeuses du secteur privé depuis 2017. Dans cette fiche, sont pris en compte les salariés du secteur privé hors intérimaires et excluant donc la fonction publique et les salariés des particuliers employeurs. Le lieu de résidence renseigné dans ces déclarations est normalement celui de leur résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas à leur lieu de résidence au moment de leur emploi saisonnier. Dans cette fiche, ne sont pas comptabilisés les travailleurs détachés, c'est-à-dire les salariés travaillant en France mais pour un employeur étranger. Ils étaient un peu plus de 10 000 à travailler dans la région début 2020. Le taux de recours d'un secteur est le nombre d'heures des postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures de l'ensemble des postes du secteur.

## Concepts et méthodologie

### Saison

Une saison est définie par 4 caractéristiques :

- une zone géographique (zone d'emploi) ;
- un secteur d'activité (niveau sous-classe de la NAF rév.2) ;
- un début de saison ;
- une fin de saison.

### Caractère saisonnier d'un secteur d'activité (NAF)

Pour une zone d'emploi donnée, une NAF est saisonnière si :

- on observe une hausse momentanée du volume quotidien de postes pendant 15 jours minimum ;
- cette hausse doit être observée au moins une fois les trois années précédentes à la même période de l'année ;
- parmi les hausses momentanées observées sur l'ensemble de la période, un pic minimal doit être observé au moins deux années, dont obligatoirement la dernière année.

### Postes saisonniers

Les postes retenus comme saisonniers sont les postes à durée déterminée dont les dates de début ET de fin de contrat sont incluses dans la saison.

### Salariés saisonniers

Les saisonniers sont les personnes qui ont occupé au moins un poste saisonnier l'année de référence.

### Temps de travail

Le temps partiel est une condition d'emploi d'un salarié. Elle qualifie le poste selon un taux d'activité. Une personne est considérée comme étant à temps partiel lorsqu'elle réalise moins d'heures de travail que la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise (temps complet). Le « temps autre » désigne ici notamment le travail à domicile, le travail au forfait-jour ainsi que le travail intermittent.

### Équivalent temps plein

Un équivalent temps plein correspond à un volume de travail proratisé par les durées d'emploi et les heures travaillées :

- pour les salariés ayant une unité de mesure déclarée en heures, le calcul des équivalents temps plein consiste à rapporter les heures déclarées ou redressées à une norme de référence annuelle de temps de travail (la norme de référence de temps de travail la plus courante est celle de 35 heures par semaine, soit 1 820 heures sur l'année (=52 × 35).

Exemple : un individu ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura donc un EQTP de 0,25 (=13 × 35/1820).

- pour les autres des traitements particuliers sont effectués.

### Seuil de bas salaires

Le seuil de bas salaire a été calculé à partir du fichier national « salariés ». Il correspond aux 2/3 de la médiane des salaires nets totaux annuels des individus sans filtre sur l'âge, ni sur le salaire horaire minimal. En 2022, ce seuil de bas salaire est fixé à 1 132,09 € mensuels, c'est-à-dire légèrement au-dessous du niveau du Smic. Il a été calculé « hors fonction publique » et « hors particuliers employeurs ».

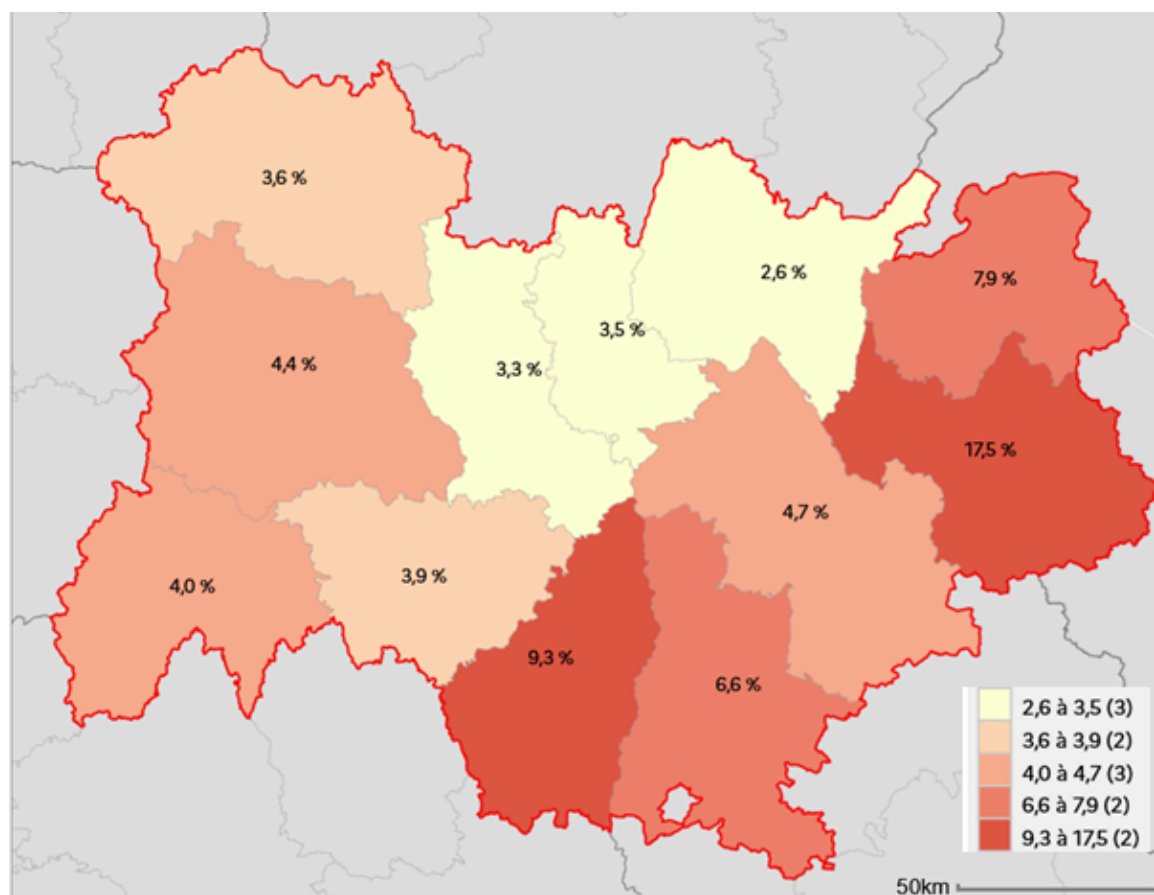
## Taux de recours à l'emploi saisonnier

Les taux de recours sont exprimés au lieu de travail et rapportent le nombre d'heures travaillées des postes saisonniers au nombre total d'heures travaillées.

## Multi-activité

Si, pendant son poste saisonnier (respectivement salarié), un saisonnier (respectivement un salarié) occupe au moins un autre poste d'une durée minimale d'une semaine avec un chevauchement de date, il est considéré comme « multi-actif ». Dans le cas contraire, il est considéré comme « monoactif ». Ces postes supplémentaires sont également des postes salariés, hors fonction publique et particuliers-employeurs. Un directeur de centre de vacances en été, qui est professeur des écoles le reste de l'année sera considéré comme un saisonnier mono-actif dans notre étude.

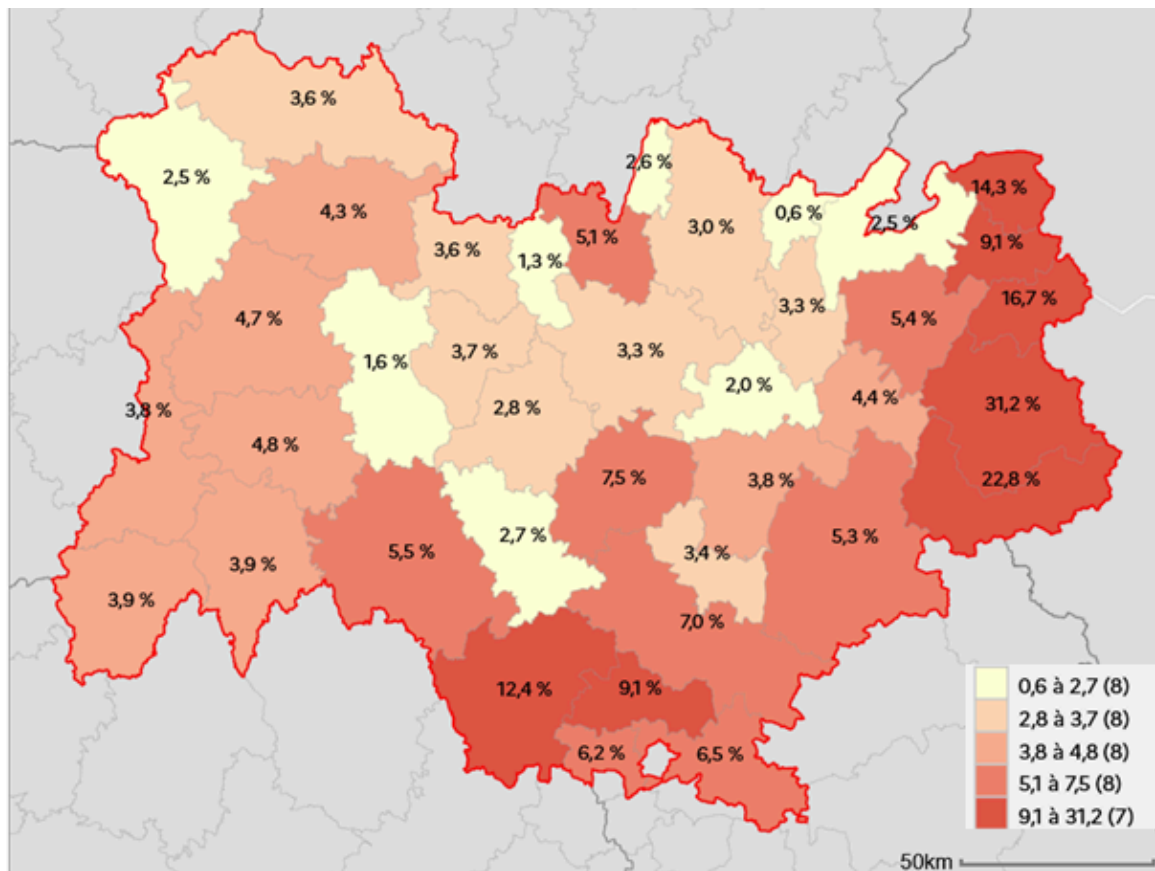
### **Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)**



IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim  
Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

**Carte 2 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)**

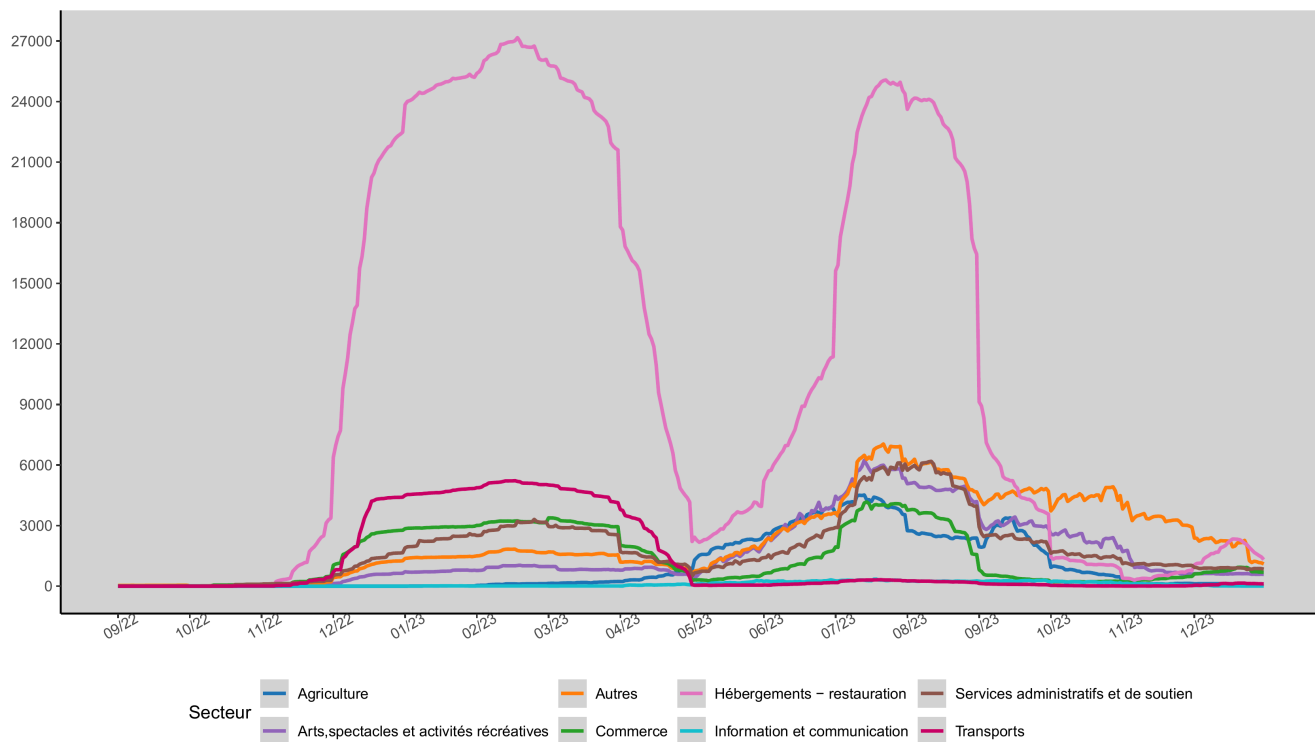


IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

# Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

**Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers en Auvergne-Rhône-Alpes**

Libellé de la zone	Nombre de postes saisonniers de la zone*	Nombre de postes saisonniers à temps complet	Nombre de postes saisonniers à temps partiel	Nombre de postes saisonniers à temps autres	Nombre journalier moyen de postes saisonniers
Ain	6 621	3 837	1 342	1 442	267
Allier	4 364	2 466	1 045	853	207
Ardèche	11 110	6 878	2 413	1 819	690
Cantal	2 143	1 045	520	578	101
Drôme	18 941	11 424	4 326	3 191	964
Isère	29 578	15 906	4 196	9 476	1 225
Loire	10 900	4 890	1 770	4 240	349
Haute-Loire	3 223	1 337	1 017	869	149
Puy-de-Dôme	13 391	6 460	3 210	3 721	476
Rhône	48 542	20 469	5 407	22 666	1 247
Savoie	55 128	44 054	6 596	4 478	5 574
Haute-Savoie	33 301	23 519	4 724	5 058	2 230
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>237 242</b>	<b>142 285</b>	<b>36 566</b>	<b>58 391</b>	<b>13 479</b>

\*Le nombre de postes est calculé sur l'année 2023

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

**Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison**

Libellé de la zone	Date du nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes salariés de la zone (hors CDI)
Ain	21 – juillet	1 835	26 931
Allier	11 – août	1 481	15 651
Ardèche	21 – juillet	5 326	20 631
Cantal	23 – août	916	7 562
Drôme	20 – juillet	7 029	39 116
Isère	21 – juillet	5 239	70 516
Loire	21 – juillet	2 442	38 018
Haute-Loire	27 – juillet	1 363	11 924
Puy-de-Dôme	17 – juillet	3 834	35 269
Rhône	13 – juillet	6 192	140 307
Savoie	18 – fev	27 696	58 808
Haute-Savoie	18 – fev	9 133	49 134
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>21 – juillet</b>	<b>50 707</b>	<b>494 421</b>

NB : Le nombre de postes salariés maximal de la zone n'est pas nécessairement atteint le jour du pic saisonnier indiqué en colonne 2.

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

**Tableau 3 - Nombre total d'heures et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent**

**Département : Savoie**

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures total des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	5 727 418	27,2 %	1 822	25,5 %
5610A - Restauration traditionnelle	4 439 402	21,1 %	1 509	21,1 %
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3 540 230	16,8 %	1 220	17,1 %
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	1 377 290	6,5 %	405	5,7 %
<b>Total - tous secteurs</b>	<b>21 077 739</b>	<b>100 %</b>	<b>7 150</b>	<b>100 %</b>

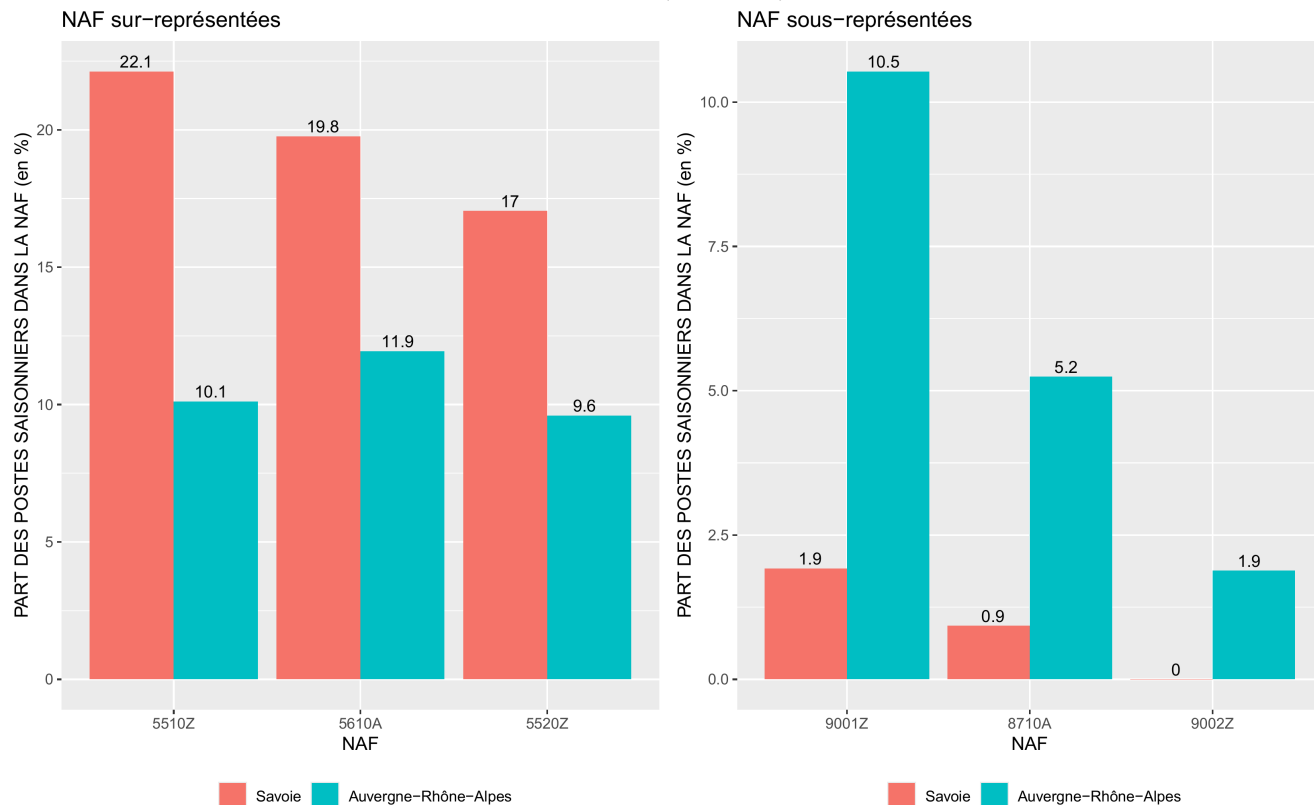
NB : les secteurs affichés couvrent 75 % de l'ensemble des heures (resp. des EQTP) saisonnières

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

## Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF

73 – Savoie (Hors interim)

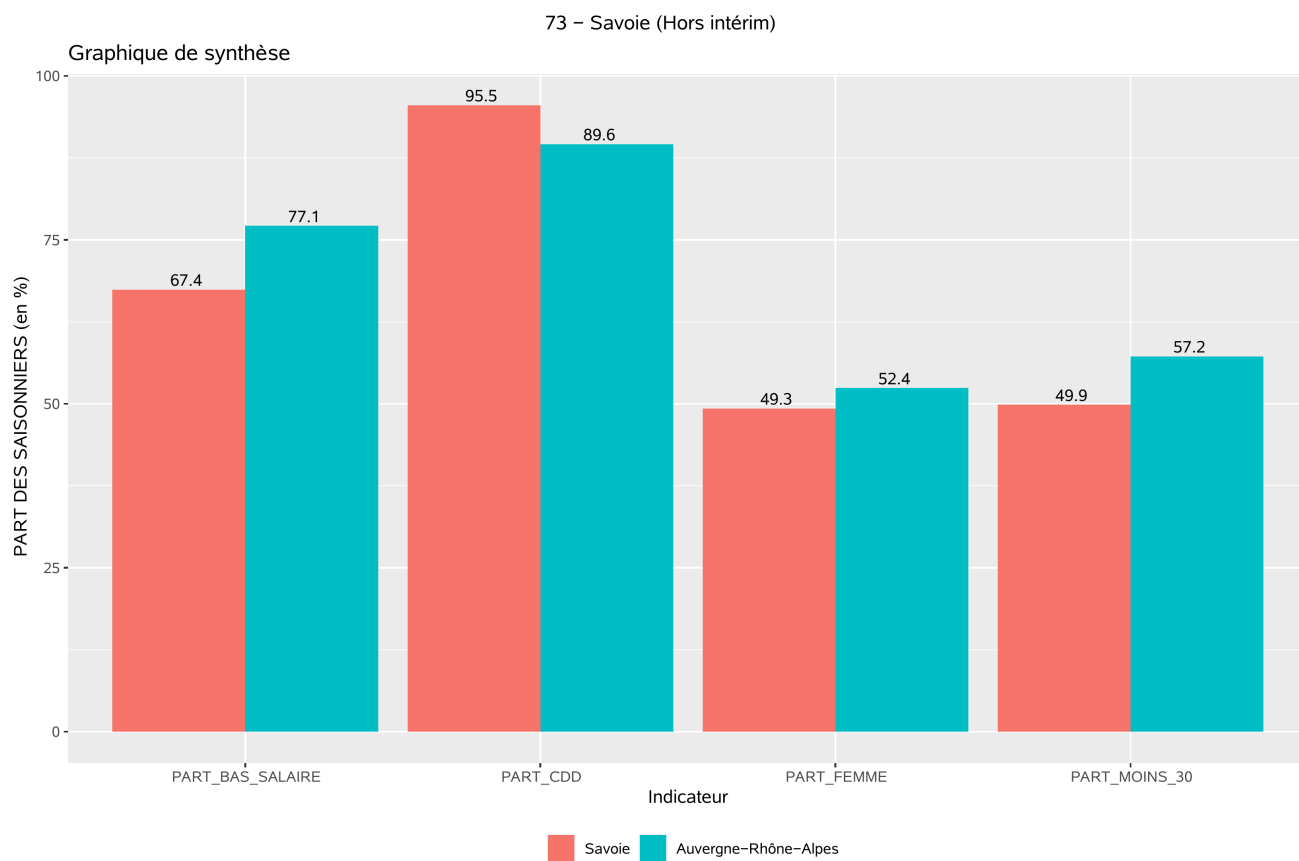


**5510Z** : Hôtels et hébergement similaire ; **5610A** : Restauration traditionnelle ; **5520Z** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ; **9001Z** : Arts du spectacle vivant ; **8710A** : Hébergement médicalisé pour personnes âgées ; **9002Z** : Activités de soutien au spectacle vivant

Champ : Postes saisonniers sur un an glissant entre 2022 et 2023 du champ DSN au lieu de travail (hors fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

### Graphique 3 - Caractéristiques des saisonniers



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

**Tableau 4 - Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours > 0,5 %)**

**Département : Savoie**

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3 540 230	6 308 313	56,1 %
7721Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	480 898	910 905	52,8 %
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	5 727 418	11 561 756	49,5 %
5610A - Restauration traditionnelle	4 439 402	11 430 258	38,8 %
5630Z - Débits de boissons	702 860	1 855 471	37,9 %
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	966 716	2 985 353	32,4 %
4711C - Supérettes	222 504	764 516	29,1 %
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	1 377 290	5 244 539	26,3 %
9311Z - Gestion d'installations sportives	262 602	1 030 973	25,5 %
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	150 511	659 070	22,8 %
9601B - Blanchisserie-teinturerie de détail	45 682	200 511	22,8 %
9319Z - Autres activités liées au sport	116 523	601 180	19,4 %
4711B - Commerce d'alimentation générale	113 887	613 651	18,6 %
4932Z - Transports de voyageurs par taxis	85 761	470 149	18,2 %
4939B - Autres transports routiers de voyageurs	139 359	787 215	17,7 %
9411Z - Activités des organisations patronales et consulaires	58 582	355 426	16,5 %
8891A - Accueil de jeunes enfants	125 401	784 623	16,0 %
9604Z - Entretien corporel	136 255	884 198	15,4 %
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	125 612	819 544	15,3 %

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	43 544	291 843	14,9 %
5610C - Restauration de type rapide	351 634	2 578 482	13,6 %
7990Z - Autres services de réservation et activités connexes	163 974	1 261 113	13,0 %
4939A - Transports routiers réguliers de voyageurs	85 421	708 670	12,1 %
9601A - Blanchisserie-teinturerie de gros	42 991	379 836	11,3 %
6820B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers	44 663	405 023	11,0 %
0141Z - Élevage de vaches laitières	38 432	395 672	9,7 %
1071C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	152 053	2 163 745	7,0 %
4729Z - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	61 915	901 140	6,9 %
4221Z - Construction de réseaux pour fluides	28 285	418 064	6,8 %
4771Z - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	83 220	1 235 589	6,7 %
1071D - Pâtisserie	21 815	362 348	6,0 %
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	178 586	3 039 451	5,9 %
9001Z - Arts du spectacle vivant	26 070	441 627	5,9 %
8690A - Ambulances	35 958	636 735	5,6 %
6831Z - Agences immobilières	89 250	1 670 763	5,3 %
4312A - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	93 364	1 838 824	5,1 %
7010Z - Activités des sièges sociaux	76 823	1 925 260	4,0 %
8559A - Formation continue d'adultes	29 916	748 655	4,0 %
7312Z - Régie publicitaire de médias	4 456	119 274	3,7 %
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	21 912	619 300	3,5 %
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	35 567	1 032 024	3,4 %

<b>Code et libellé du secteur</b>	<b>Nombre d'heures des postes saisonniers</b>	<b>Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés</b>	<b>Taux de recours (en %)</b>
4778C - Autres commerces de détail spécialisés divers	14 806	476 482	3,1 %
0121Z - Culture de la vigne	11 803	388 100	3,0 %
8621Z - Activité des médecins généralistes	15 257	510 947	3,0 %
4634Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	19 966	697 148	2,9 %
8730A - Hébergement social pour personnes âgées	5 154	192 309	2,7 %
6820A - Location de logements	29 939	1 134 444	2,6 %
4722Z - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	12 333	493 347	2,5 %
8122Z - Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	8 891	419 496	2,1 %
6832A - Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	13 460	670 469	2,0 %
7911Z - Activités des agences de voyage	13 406	707 968	1,9 %
4773Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	23 583	1 281 514	1,8 %
0130Z - Reproduction de plantes	4 365	286 768	1,5 %
4332A - Travaux de menuiserie bois et PVC	25 668	1 774 341	1,4 %
4399C - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	52 678	3 696 759	1,4 %
4334Z - Travaux de peinture et vitrerie	15 716	1 222 785	1,3 %
4391A - Travaux de charpente	19 415	1 441 406	1,3 %
5621Z - Services des traiteurs	3 206	242 000	1,3 %
6420Z - Activités des sociétés holding	16 227	1 226 283	1,3 %
9312Z - Activités de clubs de sports	13 771	1 077 188	1,3 %
4639B - Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	3 504	300 455	1,2 %
5221Z - Services auxiliaires des transports terrestres	31 464	2 712 490	1,2 %

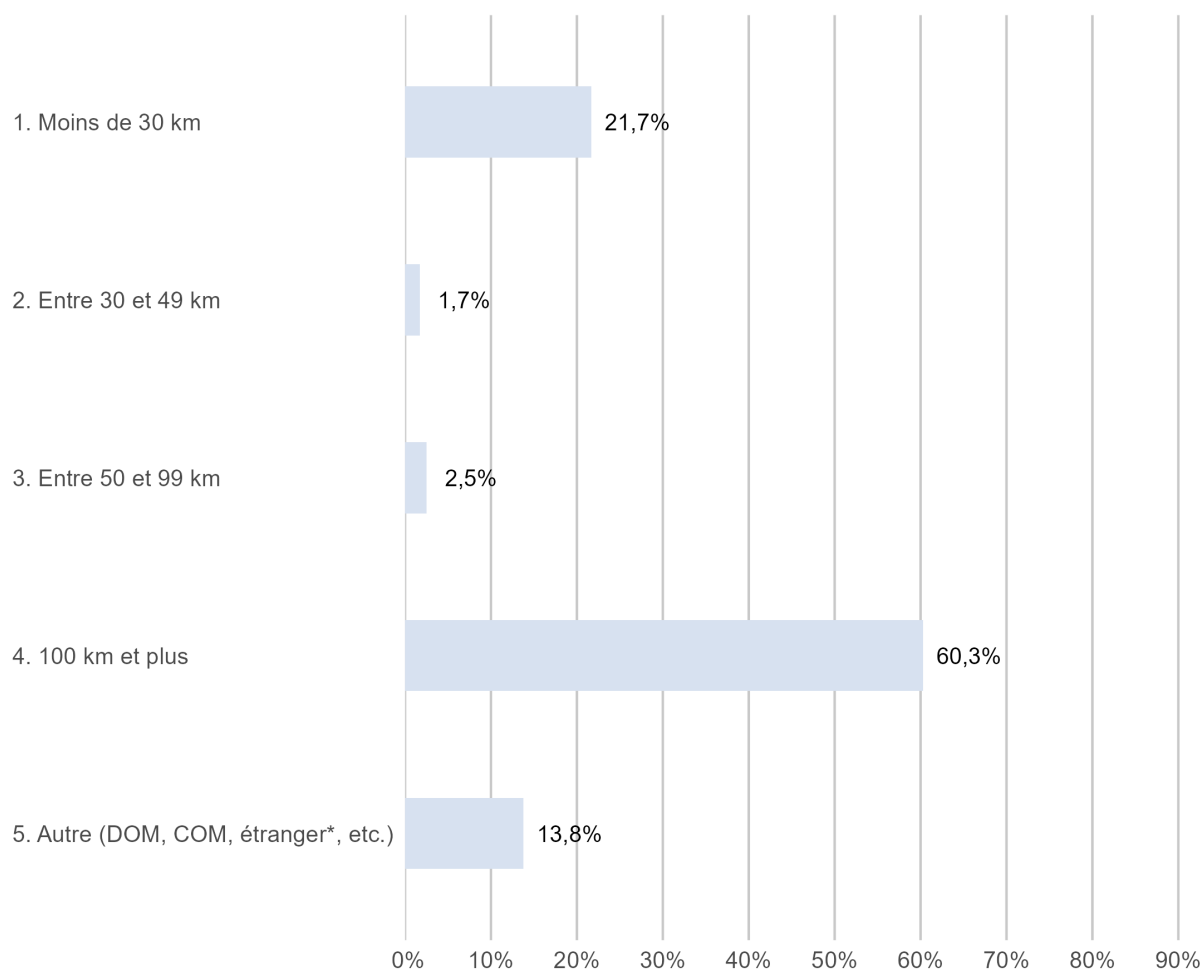
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
8130Z - Services d'aménagement paysager	16 250	1 443 757	1,1 %
4649Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	5 709	575 095	1,0 %
4333Z - Travaux de revêtement des sols et des murs	5 140	567 560	0,9 %
4721Z - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	2 322	253 664	0,9 %
4321A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux	18 440	2 679 610	0,7 %
4711D - Supermarchés	19 543	3 033 372	0,6 %
4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	3 573	575 761	0,6 %
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	10 663	1 717 362	0,6 %
<b>Total - tous secteurs</b>	<b>21 077 739</b>	<b>240 989 468</b>	<b>8,7 %</b>

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

**Graphique 4 - Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail lorsque le nombre de saisonniers atteint son maximum dans l'année (en %)**

**Département : Savoie**

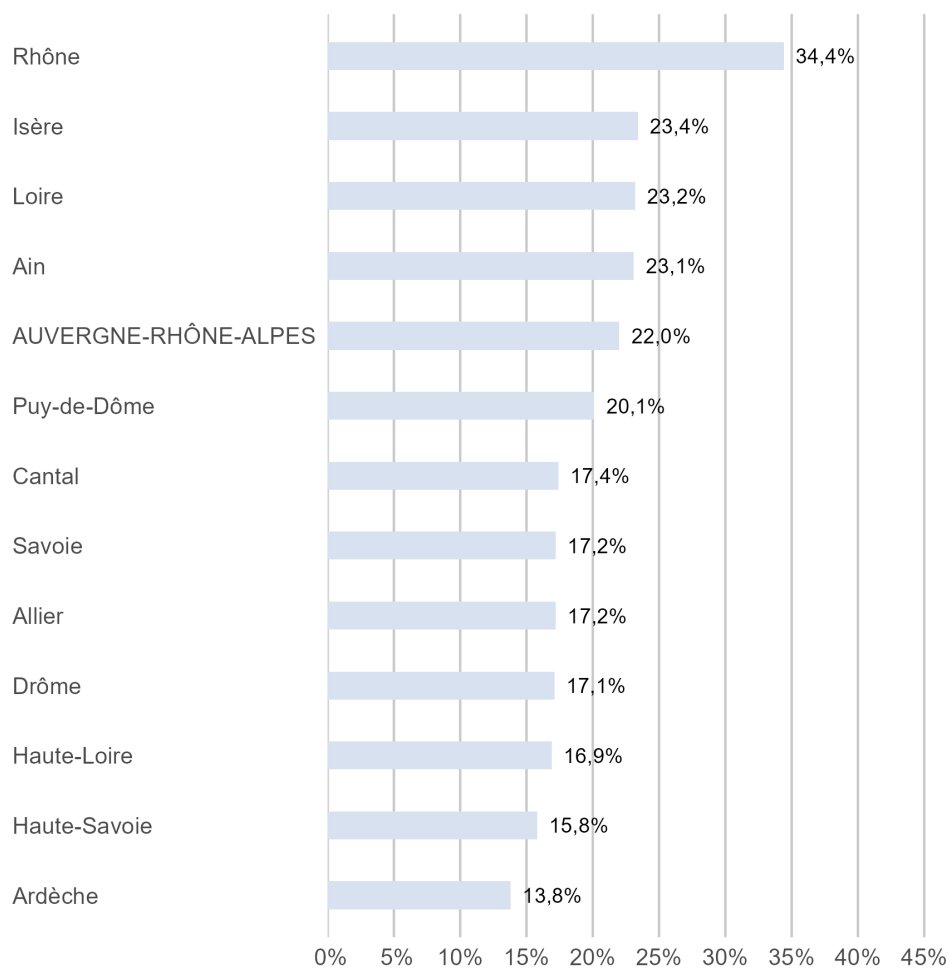


*NB : Le lieu de résidence renseigné dans la DSN est censé être celui de la résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas au lieu de résidence au moment de l'emploi saisonnier*

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim. \*Les travailleurs détachés n'apparaissent pas dans ces résultats.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

## Graphique 5 - Part des saisonniers multi-actifs par département (en %)



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de résidence (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023